

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Ayant vu et examiné la convention à l'effet de faciliter l'achèvement et la navigation du canal de Meuse et Moselle, conclue entre la Belgique et le grand-duché de Luxembourg, signée à La Haye, le douze mai mil huit cent quarante-deux, par notre plénipotentiaire, muni de pleins pouvoirs, avec le plénipotentiaire, également muni de pleins pouvoirs en bonne et due forme, de la part de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, de laquelle convention la teneur suit.

(Texte de la convention.)

Nous, ayant pour agréable la convention qui précède, l'approuvons, ratifions et confirmons; promettant de la faire observer exactement, sans permettre qu'il y soit contrevenu en aucune sorte ni manière que ce soit.

En foi de quoi nous avons signé les présentes lettres de ratifications et y avons fait apposer notre sceau royal.

Donné en notre château de Laeken, le trentième jour du mois de mai de l'an de grâce mil huit cent quarante-deux.

(L. S.) LÉOPOLD.

Par le roi :

Le ministre des affaires étrangères,

Comte DE BRIEX.

Ratifications de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, sur la convention du 12 mai 1842, concernant l'achèvement et la navigation du canal de Meuse et Moselle.

Nous Guillaume II, par la grâce de Dieu, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

Ayant vu et examiné la convention conclue, le douze mai dernier, entre notre plénipotentiaire grand-ducal, d'une part, et celui de Sa Majesté le roi des Belges, de l'autre part, pour faciliter l'achèvement et la navigation du canal en cours d'exécution de Meuse et Moselle, la

quelle convention est conçue dans les termes suivants.

(Texte de la convention.)

Approuvons, en notre qualité de grand-duc de Luxembourg, ladite convention; déclarons qu'elle est acceptée, ratifiée et confirmée, et promettons qu'elle sera exécutée et observée selon sa forme et teneur.

En foi de quoi, nous avons donné les présentes, signées de notre main, contre-signées et scellées de notre sceau royal grand-ducal, à La Haye, le vingt-six juin mil huit cent quarante-deux.

(L. S.) GUILLAUME.

FRÉDÉRIC-GEORGE-PROSPER DE BLOCHAUSEN.

Procès-verbal de l'échange des ratifications de la convention du 12 mai 1842.

Les soussignés s'étant réunis pour procéder à l'échange des ratifications de Sa Majesté le roi des Belges et de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, sur la convention concernant la reprise des travaux et la navigation du canal de Meuse et Moselle en voie d'exécution, signée à La Haye, le douze du mois de mai dernier, échange qui aurait dû avoir lieu le douze juin suivant, mais qui a été ajourné par suite de l'absence du fondé de pouvoirs de Sa Majesté le roi grand-duc; les instruments originaux ayant été trouvés en bonne et due forme, ledit échange a été opéré.

En foi de quoi, les soussignés ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé en double expédition et revêtu de leurs cachets.

Fait à La Haye, le vingt-six juin mil huit cent quarante-deux.

(L. S.) VERMERSCH. (L. S.) DE BLOCHAUSEN.

28. — 10 FÉVRIER 1845. — *Loi qui fixe le budget des travaux publics pour l'exercice 1845.* (Bull. offic., n. VIII.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du département des tra-

(1) Présentation à la chambre des représentants le 10 novembre 1842. — *Monit.* du 11. — Rapport par M. Liedts le 25 décembre. — *Monit.* du 24. — Discussion les 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 23 et 24 janvier 1845. — *Monit.* des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 24 et 25. — Adoption

le 24 par 66 voix contre une. — *Monit.* du 25. — Rapport au sénat par M. Biolley le 6 février 1845. — *Monit.* du 7. — Discussion les 7, 8, 9 et 10. — *Monit.* des 8, 9, 11 et 12. — Adoption le 10 par 51 voix. — *Monit.* du 12.

vauz publics pour l'exercice 1845, est fixé à la somme de onze millions huit cent cinquante mille quarante-quatre francs soixante-cinq centimes (11,850,044 fr. 65 c.); conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des travaux publics (M. Desmazières).

TABLEAU

Du budget du département des travaux publics pour l'exercice de 1845.

NO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.					
<i>Administration centrale.</i>					
1	Traitement du ministre.	21,000 »	»	} 161,450 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.	91,850 »	»		
3	Loyer de l'hôtel du ministère.	9,000 »	»		
4	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	31,600 »	»		
5	Frais de route et de séjour du ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	8,000 »	»		
CHAPITRE II.					
<i>Ponts et chaussées. — Canaux, rivières, polders. — Ports et côtes. — Bâtimens civils. — Personnel des ponts et chaussées.</i>					
<i>Ponts et chaussées.</i>					
1	Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets.	2,600,000 »	»	} 50,000 »	
2	Plantations.	50,000 »	»		
<i>Canaux, rivières, polders.</i>					
3	Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre.	340,812 50	55,000 »	} 3,719,456 56	
4	Service du canal de Bruxelles à Charleroy.	121,056 »	»		
5	Service de l'Escaut.	26,800 »	62,100 »		
6	Service de la Lys.	27,911 50	23,000 »		
7	Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.	38,380 »	200,000 »		
8	Service de la Meuse dans le Limbourg.	150,000 »	»		
9	Service de la Dendre.	17,896 56	600 »		
10	Service du Ruppel, de la Dyle et du Demer.	5,900 »	»		
	A reporter. . fr.				3,880,886 56

N ^o DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDI- NAIRES.	
	Report. . fr.			3,880,880 56
11	Travaux aux voies navigables de second ordre. — Frais d'études et de levés de plans. — Instruments.	"	45,000 "	}
12	Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée dans la Senne.	"	45,881 94	
15	Première moitié de la part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque et de l'écoulement des eaux.	"	144,190 "	
14	Canaux de Gand à Ostende dont l'État reprend l'administration, à partir du 1 ^{er} janvier 1843.	40,751 "	"	
15	Confection et entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	20,000 "	"	}
16	Service des poldres.	21,000 "	5,000 "	
	<i>Ports et côtes.</i>			
17	Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.	194,622 15	71,337 "	
18	Phares et fanaux.	1,000 "	"	1,108,712 09
	<i>Bâtimens civils.</i>			}
19	Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État.	34,000 "	"	
20	Constructions nouvelles et travaux d'amélioration.	"	31,000 "	
	<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			}
21	Traitemens des ingénieurs et conducteurs. Frais de bureau et de déplacement, indemnités et dépenses éventuelles.	455,000 "	"	
	CHAPITRE III.			
	CHEMIN DE FER. — POSTES.			
	<i>Chemin de fer.</i>			}
1	Administration générale.	991,500 "	"	
2	Service de l'entretien des routes et des stations.	1,443,000 "	"	
3	Service de locomotion et entretien du matériel.	2,570,700 "	"	
4	Service des transports.	1,094,800 "	"	
	<i>Postes.</i>			6,570,546 "
5	Personnel.	800,000 "	"	}
6	Matériel.	370,546 "	"	
	A reporter. . fr.			11,560,144 65

N ^o DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDI-NAIRES.	
	Report. . . fr.	11,560,144 65
	CHAPITRE IV.			
	<i>Mines.</i>			
1	Conseil des mines.	45,600 »	»	} 256,900 »
2	Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, et dépenses éventuelles par suite de promotions ou d'admission dans le corps. . .	156,300 »	»	
3	Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement.	45,000 »	»	
	Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires, essais et expériences.	10,000 »	»	
	CHAPITRE V.			
	<i>Secours.</i>			
Uniq.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	5,000 »	»	5,000 »
	CHAPITRE VI.			
	<i>Dépenses imprévues.</i>			
Uniq.	Dépenses imprévues.	30,000 »	»	30,000 »
	Total. . . fr.	11,850,044 65

29. — 10 FÉVRIER 1845. — *Loi concernant la canalisation de la Campine* (Bull. offic., n. VIII) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le canal à creuser pour la jonction du Rupel au canal de Bois-le-Duc se composera de deux sections, savoir :

1^{re} Section, de Bocholt à la Pierre-Bleue ;
2^e Section, de la Pierre-Bleue à Herenthals.

Art. 2. Les propriétés communales et privées, situées de part et d'autre du canal, sur une pro-

(1) Présentation à la chambre des représentants par M. le ministre des travaux publics le 17 novembre 1842. — *Monit.* du 18. — Rapport par M. Cogels le 17 décembre. — *Monit.* des 18 décembre 1842 et 16 janvier 1845. — Discussion les 13, 16, 17 et 18 janvier 1845. — *Monit.* des 15,

17, 18 et 19. — Adoption le 18 par 61 voix contre une. — *Monit.* du 19.

Rapport au sénat par M. Cassiers le 4 février 1843. — *Monit.* des 5 et 7. — Discussion les 6 et 7 février. — *Monit.* des 7 et 8. — Adoption le 7 par 51 voix. — *Monit.* du 8.